

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

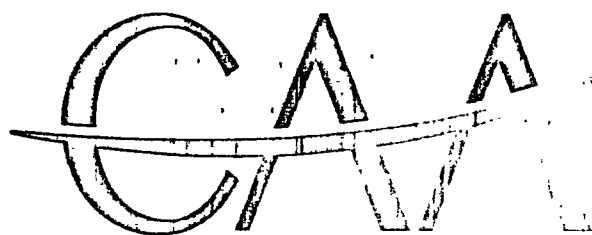
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03124

Numéro SIREN : 821 697 505

Nom ou dénomination : A.M.N

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/041427



cabinet vancette & associés

SARL AMN

23 Avenue Raymond Veyssière

69130 ECULLY

SIREN: 821697505

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANCETTE ET ASSOCIES

24 Rue Edouard Aynard 69100 VILLEURBANNE

Téléphone 04 78 54 92 75 Télécopie 04 72 12 10 00

Numéro SIRET 97150579700045

Copie certifiée conforme

Copie certifiée conforme

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	15 173	6 275	8 897	2 659
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 470		2 470	2 470
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 590		1 590	1 590
	TOTAL (II)	19 233	6 275	12 957	6 719
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	75 780	1 200	74 580	30 796
	Autres créances	13 328		13 328	13 491
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	158 700		158 700	209 649
	Charges constatées d'avance	4 530		4 530	5 541
	TOTAL (III)	252 338	1 200	251 138	259 477
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		271 571	7 475	264 095	266 196

- (1) dont droit au bail
- (2) dont immobilisations financières à moins d'un an
- (3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel		6 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	600	600
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	51 276	47 188
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	108 919	59 088
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	160 795	112 876
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	28 223	36 155
	Emprunts et dettes financières divers (3)	7 607	2 224
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	(20 000)	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 580	37 651
	Dettes fiscales et sociales	73 890	77 289
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	103 301	153 320
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	264 095	266 196
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		108 918,58	59 087,99
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		123 301	153 320
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2022

Compte de Résultat

A.M.N.
SARL Au capital de 6 000 Euros
Siège social : 23 Avenue Raymond Veyssière
69130 ECULLY
821 697 505 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU GERANT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les conventions de la nature de celles visées audit article conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

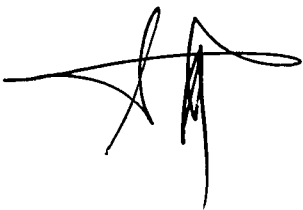
REMUNERATION

En 2022, Monsieur Alain BERTHELOT, a perçu une rémunération à hauteur de 77.000 euros brut pour ses fonctions de président avant le changement de forme juridique de la société en SARL.

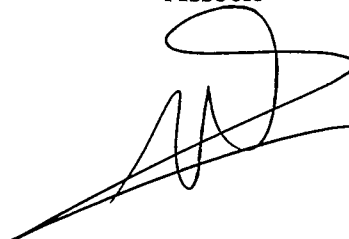
En 2022, Monsieur Michel LABORIE, a perçu une rémunération à hauteur de 60.000 euros brut pour ses fonctions de président avant le changement de forme juridique de la société en SARL.

Les cotisations sociales liées aux rémunérations de Messieurs BERTHELOT Alain et Michel LABORIE sont pris en charge par la société.

SAS DIALEOS
Associé



SAS MARCYMAX
Associé



A.M.N.
SARL Au capital de 6 000 Euros
Siège social : 23 Avenue Raymond Veyssière
69130 ECULLY
821 697 505 RCS LYON

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DEUXIEME RESOLUTION
AGO DU 30 MARS 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

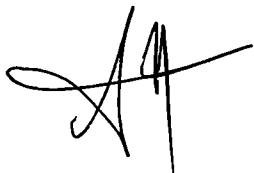
L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 qui lui a été présentée.

Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 108 919 euros affecté comme suit :

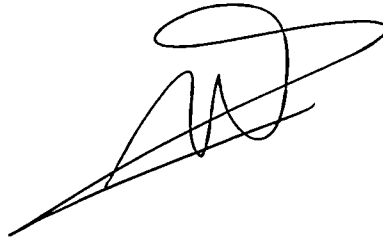
- Distribution de dividendes pour un montant de 100 000 euros ;
- Au compte de « autres réserves » pour un montant de 8 919 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SAS DIALEOS
Associé



SAS MARCYMAX
Associé



A.M.N.
SARL Au capital de 6 000 Euros
Siège social : 23 Avenue Raymond Veyssière
69130 ECULLY
821 697 505 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Mars 2023
--

L'an deux mille vingt et trois,
Et le 30 Mars, à 19 heures,

Les associés de la SARL A.M.N., au capital de 6 000 euros, divisé en 300 parts sociales de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant.

Sont présents :

- SAS MARCYMAX
Possédant.....150 parts
- SAS DIALEOS
Possédant.....150 parts
- TOTAL :300 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur BERTHELOT Alain, représentant la SAS MARCYMAX, préside l'assemblée en sa qualité de Gérant.

Le Gérant rappelle que les associés sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des comptes de l'exercice clos et des conventions visées à l'article L.22319 du Code de commerce,
- affectation du résultat.

Les documents suivants sont mis à disposition des membres de l'assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le rapport de gestion de la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée - les questions écrites des associés.

AL

AB

Tous les documents mentionnés à l'article R.223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés dans les délais prévus et tenus à leur disposition au siège social de la société.

L'assemblée sur la demande du Gérant, donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Le Gérant déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31/12/2022, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 108 919 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

En conséquence, elle donne à la gérance *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 108 919 euros affecté comme suit :

- Distribution de dividendes d'un montant de 100 000 euros ;
- Au compte de « autres réserves » pour un montant de 8 919 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

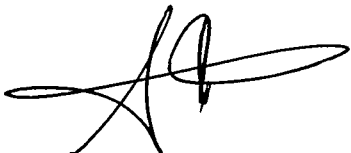
Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal a été signé après lecture par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

SAS DIALEOS
Associé



SAS MARCYMAX
Associé

